

Procès-verbal du
Conseil communal du 05/08/2021

Sont présents :

CARPENTIER Pascal, Conseiller, Président.

CARPENTIER Thierry, Bourgmestre.

SIMON Dominique, HENRY René, GILBERT Christian, CORNET Danielle, BENOIT Julie, Echevins.

DODRIMONT Philippe, GILSON Marc, RIXHON Daniel, MOYSE Vincent, GAVRAY Denis, MARENNE Yves, TOUSSAINT Michaël, CORBESIER Jérôme, LEPONCE Mélanie, CLOSE Jean, DUBOIS DARCIS Corine, EVRARD Marc, Conseillers(ères) communaux.

CULOT Laurence, Présidente du CPAS et Conseillère communale.

HENROTTIN Natalie, Directrice générale, Secrétaire.

Sont excusés : **Mme Daphné WISLEZ, M. Frédéric SEVRIN et M. Renaud ANDRIEN, Conseillers(ère) communaux.**

Mme Laurence CULOT, Mme Julie BENOIT et M. Marc EVRARD entrent en cours de séance.

La séance est ouverte à 20h10.

Une minute de silence est observée par l'assemblée à la mémoire des victimes des inondations, et en particulier à M. Eric FLOHIMONT, décédé à Bignoul ce 16 juillet 2021.

Séance publique

Point préliminaire : Lieu de réunion du Conseil - Confirmation

Attendu qu'en droit communal wallon, les séances du Conseil communal se tiennent à la maison communale (rue de la Heid 8), sauf motif justifié par le Collège et confirmé par le Conseil communal ;

Le Conseil communal **confirme à l'unanimité en point préliminaire** le lieu de la réunion du Conseil communal de ce 05 août 2021 à la salle La Renaissance 2.0, rue de l'Ecole 9 à 4920 Aywaille (Nonceveux).

Le Conseil communal,

Attendu qu'en droit communal wallon, les séances du Conseil communal se tiennent à la maison communale (rue de la Heid 8), sauf motif justifié par le Collège et confirmé par le Conseil communal ;

Vu les inondations des 15 et 16 juillet 2021 ;

Considérant qu'il est actuellement impossible de réunir le Conseil communal à la maison communale ;

Sur proposition du Collège communal ;

CONFIRME, à l'unanimité :

Le lieu de la réunion du Conseil communal de ce 05 août 2021 à la salle La Renaissance 2.0, rue de l'Ecole 9 à 4920 Aywaille (Nonceveux).

Mme Laurence CULOT, Mme Julie BENOIT et M. Marc EVRARD entrent en séance.

Point en urgence :

- **2. Acquisition de modules préfabriqués à usage de classe pour l'école de Harzé - Approbation des conditions et du mode de passation du marché**

L'urgence est votée par 19 voix pour et 1 abstention (M. Gilson).

Le Conseil communal,

*Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 § 1 relatif aux compétences du Conseil communal et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;
Vu la loi du 17/06/2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures ;*

Vu la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 42 § 1, 1° a) (la dépense à approuver HTVA n'atteint pas le seuil de 139.000,- €) ;

Vu l'arrêté royal du 14/01/2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18/04/2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures, notamment l'article 90, 1° ;

Attendu que l'extension de l'école de Harzé vient d'être achevée ; que la croissance du nombre d'enfants est telle que pour la rentrée scolaire prochaine (2021-2022), les locaux ne seront pas suffisants pour accueillir les enfants et qu'il convient dès lors de prévoir un local supplémentaire pouvant accueillir une classe primaire ;

Attendu que la circulaire portant organisation de l'enseignement maternel et primaire ordinaire précise que « Lorsqu'une école doit, pour des raisons d'insuffisance de locaux disponibles uniquement, limiter le nombre d'élèves qu'elle accueille, le Pouvoir organisateur ou son délégué en informe immédiatement la direction générale de l'enseignement obligatoire via l'application PLAF » ;

Attendu que la seule solution possible pour la rentrée scolaire est le placement de modules préfabriqués à usage de classe ;

Attendu que l'achat de modules est préconisé étant donné que prévoir une éventuelle extension de l'école prendra un certain temps ;

Considérant le cahier des charges n° 2021-463 relatif au marché "Acquisition de modules préfabriqués à usage de classe pour l'école de Harzé" établi par le Service Secrétariat ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 57.851,24 € HTVA ou 70.000,- € 21% TVAC ;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure négociée sans publication préalable ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense devra être prévu à la prochaine modification budgétaire ;

Vu l'avis de légalité favorable du directeur financier du 03/08/2021 ;

DECIDE, par 19 voix pour et 1 abstention (M. Gilson) :

Article 1 : D'approuver le cahier des charges n° 2021-463 et le montant estimé du marché "Acquisition de modules préfabriqués à usage de classe pour l'école de Harzé", établis par le Service Secrétariat. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 57.851,24 € HTVA ou 70.000,- € 21% TVAC.

Article 2 : De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.

Article 3 : Ce crédit fera l'objet d'une prochaine modification budgétaire.

1. Etat de la situation suite aux inondations des 14 et 15 juillet 2021

Monsieur le Bourgmestre remercie tous les bénévoles, le personnel communal, le personnel du CPAS, le personnel de l'Agisca, tous les membres de la cellule de crise comprenant la Directrice générale communale, le Directeur générale du CPAS, le coordinateur PLANU (J-M Havelange), le fonctionnaire D5 (V. Bartholomé), le chef de poste de la Police d'Aywaille, le représentant de la zone de secours 5WAL (A. Close et D. Petitjean), le Docteur Ph. Burette (discipline médicale).

Remerciements également à tous les bénévoles de la Croix Rouge locale et à sa Présidente, Mme Lespagnard qui ont été présents 24h/24.

Et enfin à tous les Echevins, aux Conseillers communaux et aux Communes membres de l'Asbl Liège Métropole pour leur soutien et la solidarité mise en place.

Territoire, population et habitats touchés

- Près de 80 rues impactées, soit 1/3 de l'ensemble des rues de la commune ;
- 2.292 domiciles font partie de ces rues et 4.916 habitants y sont recensés. Les résidences secondaires ne sont pas comptées dans ces chiffres.
Les caves et les rez-de-chaussée de beaucoup de maisons ont été touchés avec entre 30 et 120 cm d'eau dans les habitations et ce, en fonction de la situation des biens.
Pas moins de 10.000 m³ de déchets ont été évacués ;
- Environ une cinquantaine de résidences secondaires touchées sont situées dans les rues du Fond, du Val du Promontoire et de la rue des Peupliers ;

- Lors de la crue : pas loin de 220 personnes ont été évacuées de leur lieu de résidence et ont été logées et nourries temporairement (de 2 à 3 jours) dans 2 centres d'accueil et 1 hôtel. 12 familles ont été relogées d'urgence dans un autre logement et 100 sont toujours dans une situation précaire (rentrées dans un logement quasi insalubre et qui devront probablement le quitter) ;
- 1.500 repas ont été préparés et distribués à la population sinistrée.

Bâtiments publics

Une dizaine de bâtiments publics et infrastructures ont été touchés sévèrement et les dégâts sont considérables en termes de mobilier, revêtements de sol et de terrains, informatique, équipements et matériel divers, ... soit :

- l'Hôtel de Ville d'Aywaille (tout le rez-de-chaussée) + les locaux d'Aqualia service (agence titres services) ;
- 2 ateliers communaux avec outillage (menuiserie, soudure et entrepôt de matériel) ;
- le CPAS d'Aywaille + la salle communautaire (salle des Aulnes) + une maison communautaire en projet ;
- l'Espace Public Numérique ;
- les bureaux de l'Agence Immobilière Ourthe-Amblève logés dans un bâtiment communal ;
- le poste de Police d'Aywaille ;
- le hall sportif, sa cafétéria et ses locaux techniques et du personnel, les terrains de soccer beach, beach volley, basket extérieur, BMX, pétanque et vélo trial avec conteneurs buvette ;
- la piscine avec sauna, bains bulles, hammam, pataugeoire et sa cafétéria ;
- la crèche communale ;
- les terrains, la bulle et la cafétéria du tennis ;
- le complexe footballistique Avenue de la Porallée à Sougné-Remouchamps (vestiaires, 1 terrain synthétique détruit et 2 terrains herbeux abîmés) + le garage-buanderie et le local Vip ;
- la future Maison du Cyclisme et la Maison du Tourisme à Sougné-Remouchamps ;
- le Centre récréatif à Sougné-Remouchamps ;
- le logement de transit rue Bas-Rivage à Sougné-Remouchamps ;
- 3 bâtiments de l'agence immobilière sociale OAL sur S-Remouchamps sont sans chauffage suite aux inondations et l'ASOIA a aussi des logements avec des soucis dus aux inondations alors qu'ils devraient être à même de pouvoir accueillir des personnes sinistrées.

L'organisation de l'administration, des clubs sportifs, du centre sportif et des stages, a été fortement impactée. Des activités ont dû être annulées ou encore délocalisées quand c'était possible mais pas dans leur intégralité. La reprise des activités tant attendue après la crise COVID est arrêtée et ne pourra se faire en temps et en heure à la suite des énormes dégâts.

Flotte de véhicules

- 14 véhicules de la flotte communale : tracteurs, tracteurs tondeuses, camionnettes, camionnettes bennes, camionnettes tôlées ;
- plus de 5 véhicules du poste de Police d'Aywaille ;
- 5 véhicules de l'Asbl AGISCA qui gère les infrastructures sportives (camionnettes, tracteurs tondeuses,...).

Voiries et espaces publics

- De nombreuses voiries régionales et communales ont également été durement touchées et sont à refaire : revêtements, accotements, bords de routes, avaloirs et fossés, ... ;

- Des éboulements de roches et de terre au départ de talus et petites falaises sont aussi apparus et ont obstrué et obstruent encore tout ou partie de voiries. Des travaux de réparation, sécurisation et de stabilisation coûteux seront nécessaires en différents endroits.

Voiries régionales : RN 633, RN 30, RN 666

Voiries communales

Environ 20 km de revêtement en dur et 50 km de revêtement empierrés sont à remplacer dans les rues suivantes :

- Chambralles : rue principale qui mène au hameau ;
- Nonceveux : rues du Fond, rue du Chemin de fer ;
- Deigné : les rues du bas du village ;
- Sougné-Remouchamps : rue de la Reffe avec pavement, rue El Semme ;
- Harzé : rue du Moulin, rue du Wayai.

Espaces publics

Suite aux inondations, beaucoup d'espaces publics sont jonchés de débris de toutes sortes et doivent être remis en ordre (clôtures, végétation, ...).

- Les parcs communaux et plaines de jeux d'Aywaille et de Sougné-Remouchamps, l'aire de remise en forme RFit et le Fit-Park, le parc à chiens de l'Avenue François Cornesse;
- Les parkings et espaces de convivialité du parking du Rivage, parking rive droite, Esplanade du Fair-Play.

Rivière et ruisseaux

- ***l'Amblève*** et ses berges qui ont été impactées : érosion, murs de berge fragilisés, effondrés et creusés sur les 15 km de son tronçon sur le territoire communal.
- ***de nombreux ruisseaux*** et petits cours d'eau ont débordé sur plusieurs kilomètres et reçu de grandes quantités d'eau ainsi que de nombreux débris (pierres, branches, ...) et autres débris qui les ont obstrués ou qui ont encore raviné et endommagé leurs berges avec effondrements de terrains.

Des murs de soutien sont également détruits et/ou fragilisés suite au passage et débordement de grandes quantités d'eau et débris divers :

- les ruisseaux du Wayai, de Pouhon, du fond de Harzé à Harzé ;
- la grotte du Chalet et le ruisseau du Fond de Harzé à Aywaille ;
- les ruisseaux de la Semme et Gervova ainsi que le Rubicon (ruisseau de la grotte) à Sougné-Remouchamps ;
- le Vallon des Chantoirs de Deigné à Sougné-Remouchamps (sur plus de 4 km) ;
- les ruisseaux du Ninglinspo et de la Chefna à Sedoz et Quarreux.

De gros travaux de curage, de stabilisation, de reconstruction sont indispensables pour éviter une aggravation de la situation.

Des traces de pollution de mazout et autres produits chimiques ont aussi été retrouvées dans l'Amblève et certains des ruisseaux impactés ainsi que dans les caves de certains riverains.

Sites touristiques

Les inondations ont aussi impacté des sites touristiques :

- La grotte à Sougné-Remouchamps (propriété communale mise en location) : inondations des galeries et du matériel d'éclairage, effondrement de rochers qui est sous analyse et inspection d'experts. Le site touristique a dû être fermé à la suite de

cet effondrement.

- Débordement des ruisseaux du Ninglinspo et de la Chefna qui ont endommagé certaines des passerelles permettant la promenade sécurisée à l'endroit. Un recensement des dégâts est en cours. Quelques chemins et sentiers de promenades balisés ont aussi été impactés par les fortes pluies et inondations.
- Débordement de l'Amblève sur le cheminement piéton des Fonds de Quarreux qui est jonché de débris de tous ordres.
- Débordement de l'Amblève sur la Voie des Aulnes - Ravel entre Sougné-Remouchamps et Aywaille.
- Les campings « Eden », « Plein Soleil », « Arkéos », « Moulin du Diable » et « Dieupart » ont subi de gros dégâts.

Commerces et horeca

Une vingtaine de commerces et de membres du secteur HORECA ont également été impactés par les inondations qui ont provoqué également des dégâts au mobilier et aux stocks des commerces alors qu'ils venaient à peine de se relancer après la crise COVID.

Des entreprises ont également été touchées de plein fouet par les inondations : la Brasserie Elfique à Raborive, Kauffman gaz à Sougné-Remouchamps.

Questions orales des Conseillers au Collège communal

Vincent Moyse :

Félicite le Bourgmestre et le Collège pour tout le travail accompli pendant cette crise.

- 1) Dans la gestion de la crise quels canaux ont été utilisés pour informer la population, n'aurait-on pas pu informer plus tôt ?

Réponse du Bourgmestre :

Dès le déclenchement du plan d'urgence par le Gouverneur de la Province, les canaux utilisés ont été : la page Facebook de la Commune, le site Internet, Be Alerte a également été activé, la police, les services de secours, les travailleurs sociaux du CPAS et les bénévoles de la Croix Rouge qui étaient sur place.

- 2) Quelle va être l'attitude du Collège quant à l'urbanisation de la Commune, la cartographie d'aléas d'inondations, ...

Réponse de Laurence Culot :

Il va falloir intégrer tous ces constats dans la réflexion sur le Shéma de Développement Communal en cours d'élaboration, suivre les débats qui auront lieu au parlement de la Région wallonne, tirer les enseignements des résultats de la commission d'enquête notamment au point de vue de la gestion des barrages. Il faut également réfléchir sur la gestion de la crise du logement qui va inévitablement arriver.

Marc Gilson :

Souhaite entendre le Bourgmestre à propos de sa réaction dans la presse.

Monsieur le Bourgmestre regrette la manière dont ses propos ont été transcrits par une partie de la presse. Il confirme contester la méthode utilisée dans le cadre de la réalisation de la cartographie des zones d'aléas d'inondation. Les zones le plus lourdement impactées par ces inondations d'une ampleur exceptionnelle ne sont pas nécessairement celles qui sont reprises en zone rouge sur la carte d'aléas d'inondation. Il rappelle que les permis sont délivrés par la Commune et par la Région wallonne. Il ne serait pas imaginable que

toutes les habitations qui ont été impactées soient mises en zone rouge.

Yves Marenne :

Salue le travail réalisé par le Collège et le personnel lors de cette crise.

- 1) Qu'est-il prévu pour le terrain de foot synthétique ?

Réponse du Bourgmestre : un nouveau terrain synthétique sera prévu au même endroit. L'amortissement d'un terrain synthétique se fait sur 4 à 5 ans et sur la durée est moins coûteux que l'entretien d'un terrain herbeux. Un terrain synthétique est toujours et tout le temps praticable contrairement à un terrain herbeux.

- 2) Au vu de ce qui vient de se passer, il est évident que le projet d'implantation de l'entreprise Kauffman n'a pas sa place à Raborive . Qu'en pense le Collège ?

Réponse du Bourgmestre : le Collège aurait dû remettre un avis sur ce dossier le 15 juillet 2021 mais, vu les circonstances, cela n'a pas été possible et donc le Collège n'a pas remis d'avis. De toutes façon le Collège suivra l'avis qui sera rendu par le Fonctionnaire technique et le Fonctionnaire délégué de la Région. Dans un dossier aussi complexe et pointu tel que celui-là, l'Administration communale ne dispose pas de ressources techniques suffisantes pour aller éventuellement contre l'avis du fonctionnaire technique de la RW.

La séance est levée à 22h30.

Par le Conseil,

La Directrice générale,

N. HENROTTIN

Le Bourgmestre,

Th. CARPENTIER